

Sortie le 26 Avril 2020



**Le « GRAND BLEU »
fête ses 30 ans cette année**

Alors..... plongeons !!!!

Déjà avril, il est temps de remettre en route nos autos ! Comme toujours à cette époque, NVA organise une virée intitulée cette année :

« Le Grand Bleu ».

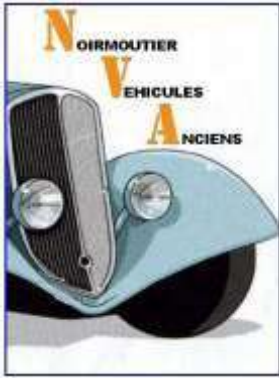
*Comme l'an dernier, ce sera notre façon de participer à la **J**ournée **N**ationale des **V**éhicules d'**E**poques. (JNVE)*

Programme :

- Rendez vous à la Barre de Monts (Espace Terre de Sel) à 8h30. Café Brioche
- Départ 9h00
- Direction Saint Nazaire puis La Baule au plus près de la côte bien sûr.
- Déjeuner au restaurant « HOA »
- Visite de L'aquarium du Croisic « L'OCEARIUM »
- Retour via un itinéraire différent de l'aller avec un pôt de clôture

Happy birthday Mr BESSON

PS : Attention, nos autos ne sont pas amphibies..... !!!!!



Bulletin d'inscription

Dégommage « Le Grand Bleu »



CONDUCTEUR :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code Postal :Commune :

N° de téléphone : email :

N° de permis de conduire.....Compagnie d'assurance.

N° de contrat :

VEHICULE de + 30 ans :

Marque : Type :Année :

Immatriculation :

TARIF : Comprend le café/brioche du matin, le repas du midi (Boissons en sus) et les visites

Conducteur : 38 € x 1 pers = 38€

Passager(s) : 38 € x pers = € Prénom(s).....

Non Adhérent : + 10 € par véhicule €

Total : € payable par chèque à l'ordre de NVA

IMPORTANT

Les bulletins sans paiement ne sont pas pris en compte.

*Aucune inscription ne sera prise sur place. **Date limite d'inscription le 15 Avril 2020.***

Nombre de places limité à 25 véhicules maximum.

Expédiez votre bulletin d'inscription signé avec votre règlement à NVA :

20 rue de l'Hôtel de Ville 85740 L'EPINE

« Je m'engage à posséder tous les documents nécessaires à la conduite d'un véhicule (permis, assurance, conformité du véhicule avec les règles du code de la route), à me conformer aux prescriptions du code de la route et notamment en matière d'alcoolémie. Tout participant, par la signature du bulletin d'inscription, s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

L'association NVA ne pourra être tenue responsable pour les dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation une semaine avant le départ ou de non-participation.



Bon pour accord

Signature du participant